

PROCES-VERBAL DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE POLICE NORD VAUDOIS

Mardi 7 novembre 2017 – salle du Pétrole, Treycovagnes

Le **Vice-Président Didier Zumbach**, salue l'assemblée et remercie la commune de Treycovagnes qui a bien voulu mettre la salle à disposition.

L'ordre du jour établi se compose des opérations statutaires ainsi que de 8 points à traiter.

OPERATIONS STATUTAIRES

- a) appel nominal
- b) ouverture de la séance
- c) adoption du procès-verbal de la séance du 20 juin 2017 à Suchy
- d) Correspondance
- e) Adoption de l'ordre du jour

ORDRE DU JOUR

- 1) Assermentations
- 2) Communications du Vice-Président du Conseil intercommunal
- 3) Communications du CODIR par sa Présidente
- 4) Préavis 02/2017, budget 2018. Rapport de la commission de gestion. Débat et décision
- 5) Préavis 03/2017, modification des articles 10, 11 et 27 des statuts + addenda art. 9, 26 et 37.
Rapport de la commission ad'hoc. Débat et décision.
- 6) Election du Président du Conseil intercommunal pour 2017-2021
- 7) Election d'une commission permanente
- 8) Divers et interventions individuelles

a) Appel nominal

M. Zumbach transmet la parole à la secrétaire Mme Marie-Louise Miéville afin de procéder à l'appel nominal des délégués assermentés des 11 Communes associées.

11 Communes sur 11 sont présentes avec un total de 59 voix.

Il est enregistré 17 délégués sur 22. Mme Janique Tissot, Jean-François Tosetti et Alain Bonnevaux sont excusés.

b) Ouverture de la séance

Le quorum largement atteint, le Vice-Président déclare la séance du Conseil intercommunal ouverte. Il excuse M. Pierre-André Tharin, membre du CODIR.

c) Adoption du procès-verbal de la séance du 20 juin 2017 à Suchy

Le procès-verbal a été adressé à chaque délégué avec la convocation; il n'est donc pas lu. Celui-ci ne suscitant aucune remarque, le Vice-Président le soumet alors aux voix et c'est à l'unanimité qu'il est adopté.

Il remercie Mme Miéville pour sa rédaction.

d) Correspondance

M. Zumbach lit le courriel reçu en date du 17 août 2017 de la part de **M. Cédric Pittet de Suchy**, Président du Conseil intercommunal, annonçant sa **démission en tant que Syndic de sa Commune et par la même, de Président de ce Conseil à fin août 2017.**

e) Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est composé de 8 points à traiter. Une **motion a été déposée par M. Serge Berthoud délégué de la Commune d'Orbe**, demandant une révision du coefficient de pondération entre les Communes d'Yverdon-les-Bains et Orbe. **Le Vice-Président propose de placer le traitement de cette motion au point 4 de l'ordre du jour.** Aucune remarque n'est formulée, il est procédé à la votation. **La modification est acceptée à l'unanimité et l'ordre du jour suivi tel que modifié.**

NOUVEL ORDRE DU JOUR :

- 1) Assermentations
- 2) Communications du Vice-Président du Conseil intercommunal
- 3) Communications du CODIR par sa Présidente
- 4) Motion Serge Berthoud pour la révision du coefficient de pondération entre Yvd-les-Bains et Orbe
- 5) Préavis 02/2017, Budget 2018. Rapport de la commission de gestion. Débat et décision.
- 6) Préavis 03/2017, modification des articles 10, 11 et 27 des statuts + addenda art. 9, 26 et 37.
Rapport de la commission Ad'hoc. Débat et décision.
- 7) Election du Président du Conseil intercommunal pour 2017-2021
- 8) Election d'une commission permanente
- 9) Divers et interventions individuelles

1) Assermentations

Il n'est procédé à aucune assermentation.

2) Communications du Vice-Président du Conseil intercommunal

M. Didier Zumbach informe l'assemblée qu'après s'être renseigné auprès de la Préfecture, il a dû nommer une commission ad'hoc afin que celle-ci puisse traiter le préavis de modification des statuts. Le temps imparti étant devenu trop court, il a été contraint de reprendre les mêmes personnes fonctionnant à la commission de gestion pour ce préavis.

3) Communications du CODIR par sa Présidente

a) **Madame Valérie Jaggi Wepf** tient à revenir sur l'opération Azur Ténére (lutte contre le deal à Yverdon-les-Bains) qui a fortement occupé la PNv depuis le mois de mai, afin que le centre-ville retrouve la sécurité existante auparavant.

La Police cantonale est venue en renfort et a également été active avec des patrouilles de la Gendarmerie dans les différents villages membres de l'association. Les 9 autres corps des polices communales sont intervenus dans le Nord vaudois, provenant de la Côte ou de la Riviera. La Police lausannoise a œuvré en mettant à disposition une personne à 100 % pendant trois mois, donnant ainsi de l'envergure à cette opération. Ce ne sont pas moins de 62 personnes qui ont fonctionné durant trois à quatre mois à Yverdon-les-Bains, marquant ainsi une présence policière forte.

Les coûts quant à eux n'ont pas été pris sur le budget de la PNv, seule une facture s'élevant à fr. 13'000.- a été prise en charge par la Commune d'Yverdon-les-Bains.

L'opération n'est bien sûr pas terminée, celle-ci va se poursuivre, mais sans l'appui pour le moment d'autres corps de police, chacun étant préoccupé par le même phénomène dans sa ville.

M. Pascal Pittet commandant, poursuit en précisant que la Gendarmerie continuera ses patrouilles sur le territoire Nord vaudois, afin que la PNv puisse concentrer ses efforts sur la sécurité du centre-ville aux heures importantes de la journée, soit de 10 h à 19 h. Mais la solution n'est pas aussi simple, car dès que la vigilance se relâche les personnes reviennent.

4) Motion Serge Berthoud pour une révision du coefficient de pondération entre les Communes d'Yverdon-les-Bains et Orbe

Le Vice-Président invite M. Berthoud à donner lecture de sa motion à l'assemblée. Puis la parole est transmise à la Présidente du CODIR.

Mme Jaggi Wepf se dit très étonnée du contenu de cette motion qui stipule que rien n'aurait été fait pour répondre aux demandes de la Commune d'Orbe. Elle tient à mentionner que ceci est erroné. Que les deux Municipalités se sont rencontrées dernièrement en délégations et qu'elles sont en discussion sur des négociations. Elle précise aussi que le budget est déjà bouclé et qu'il est prêt à être adopté dans les Conseils communaux et généraux des différentes Communes membres.

Elle considère donc que le dépôt de cette motion n'arrive pas au bon moment, qu'il serait préférable de laisser les deux Communes intéressées poursuivre leurs démarches, puisqu'elles sont en train de trouver un consensus. Elle encourage donc l'assemblée à refuser cette motion pour les raisons précitées.

M. Zumbach ouvre ensuite la discussion.

M. Pierre Dessemontet prend la parole afin d'apporter quelques réponses à la motion, particulièrement en matière de chiffres.

Il précise que les coûts de la Police Nord vaudois par habitant représentent Fr.348.-- pour Yverdon-les-Bains et Fr. 287.-- pour Orbe. Dans la motion le montant indiqué par Orbe est de Fr. 389.-- par habitant, ce qui ne représente pas le coût réel de la Police Nord vaudois mais certainement l'ensemble des coûts générés pour la sécurité dans le budget de la Commune d'Orbe.

En ce qui concerne les points d'impôt, le coût de la PNv représente 14 points pour Yverdon-les-Bains et 10 pour Orbe, avec un taux d'imposition pratiquement similaire. La ville d'Yverdon-les-Bains prend donc ses responsabilités en tant que Commune centre. Il rappelle que les petites Communes sont taxées à 2 points d'impôt et qu'une répartition déséquilibrée entre Orbe et Yverdon-les-Bains a été opérée, que le différentiel d'impôt de 14 à 10 est déjà conséquent. Ils se verront donc obligés de rejeter la motion.

M. Berthoud d'ajouter que le but de sa motion était avant tout de faire respecter le point 4 des statuts et pense que le dépôt de celle-ci a déjà fait avancer les choses.

La parole n'étant plus demandée le Vice-Président procède à la votation qui aboutit au résultat suivant :

- 9 voix pour la motion (Commune d'Orbe) -
- 50 voix contre la motion (autres Communes)
- Aucune abstention.

La motion est rejetée.

5) Préavis 02/2017 Budget 2018. Rapport de la commission de gestion – Débat et décision.

M. Zumbach transmet la parole à **M. Bernard Annen**, rapporteur de la commission de gestion, lequel porte à notre connaissance les remarques générales et particulières suivantes :

- 1) La répartition des charges est conforme au nombre d'habitants au 31.12.2016 et à la valeur du point d'impôt, calculée selon les chiffres de la péréquation 2016 également.
- 2) Cette répartition s'est faite sur la base d'un budget prévisionnel de CHF 13'158'000.—(+5,2%), correspondant à un dispositif de 78 postes (+5,4 %), en raison de l'engagement de 4 aspirants, qui débiteront leur formation à l'Académie de Police en mars 2018.
- 3) Les Communes qui ne finançaient pas de manière spécifique leur sécurité avant leur adhésion à Police Nord vaudois, paient toujours leur contribution à l'équivalent de 2 points d'impôt, le solde après déduction des recettes escomptées de CHF 837'000.— (-20,3%) étant réparti entre Yverdon-les-Bains (82%) et Orbe (16%), selon la pondération prévue dans le protocole initial accepté par toutes les Communes lors de leur adhésion à l'Association intercommunale de la Police Nord vaudois.
- 4) L'augmentation du poste « traitements » et des charges sociales (au total +4,9%) provient de l'accroissement des effectifs policiers (+4 ETP) d'une part, et des augmentations statutaires, d'autre part.
- 5) L'augmentation importante des frais de formation (+28,6%) s'explique effectivement par l'engagement des quatre aspirants qui débiteront leur formation de base et par une politique de formation continue des cadres mais aussi de tous les policiers, selon des prescriptions fédérales.
- 6) Le compte (611.3156) « Entretien matériel spécialisé » enregistre une très faible hausse, car l'adaptation aux coûts réels de la maintenance du système d'aide à l'engagement (SAE) s'est faite en 2016, et l'accès informatique à Cytrix Académie ainsi qu'au nouveau logiciel d'analyse événementielle (AID) en 2017. La commission visitera la nouvelle centrale d'engagement au printemps 2018 à l'invitation du CODIR.
- 7) Le compte (611.3311) « Amortissements d'ouvrages de génie civil » est nouveau, mais se justifie pleinement.
- 8) La forte diminution du compte (611.4370.01) « Amendes radar » résulte d'un ajustement fonction des amendes déjà encaissées au cours de l'exercice 2017, ce qui semble raisonnable.

En conclusion la commission propose :

D'adopter le budget 2018 tel que présenté par l'extrait du compte (611).

Le Vice-Président ouvre la discussion.

Le budget, le préavis et le rapport ne suscitant aucune question, la discussion est close. Il est procédé à la votation aboutissant au résultat suivant :

- 50 voix pour
- 9 voix contre (Orbe)
- aucune abstention

Le préavis et le rapport de la commission présentant le budget 2018 sont acceptés à une large majorité.

**6) Préavis 03/2017. Modification des articles 10, 11 et 27 des statuts + addenda art. 9, 26 et 37.
Rapport de la commission ad'hoc – Débat et décision.**

Le Vice-Président transmet la parole à la Commission ad'hoc. Celle-ci par l'intermédiaire de sa rapporteuse **Mme Paulette Visinand** nous communique :

En préambule :

Le Service Cantonal des Communes et du Logement a refusé de valider la modification apportée par la Conseil intercommunal de Police Nord vaudois à l'art. 9 des statuts dans sa séance du 29 novembre 2016, et publiée dans la FAO du 9 décembre 2016, arguant que l'art. 10, dans sa rédaction actuelle, ne permettait pas de désigner les délégués par le pouvoir délibérant.

Le CODIR s'est donc trouvé dans l'obligation d'amender le premier paragraphe de l'article 10 en y ajoutant la mention « ...et/ou le Conseil communal... ».

Poursuivant sa réflexion, le CODIR a décidé de profiter de cette nécessité pour procéder à une révision plus complète des statuts, afin de les adapter de manière pragmatique aux pratiques en vigueur depuis la création de Police Nord vaudois.

Ainsi en est-il de l'article 11 « Organisation », dont le deuxième paragraphe est complété par la règle selon laquelle « *Le Président du Conseil intercommunal est issu en priorité d'une Commune ne dépassant pas les 2'000 habitants* ». Et de l'article 27 « Règlements communaux », abrogé. L'expérience du terrain a en effet montré qu'il était impossible de répondre aux demandes spécifiques de chaque Commune par l'institution d'un règlement général de police, le Commandant de Police Nord vaudois se référant tout simplement aux règlements communaux, restés en vigueur.

En ce qui concerne l'art. 9 « Composition du Conseil », l'art. 26 « Composition de la commission de gestion » et l'art. 37 « Comptabilité », il s'est agi de reprendre les modifications adoptées par le Conseil intercommunal dans sa séance du 11 novembre 2013.

En conclusion :

Après avoir entendu les explications fournies, la Commission ad'Hoc a admis la pertinence de la réflexion menée par le Comité de Direction de Police Nord vaudois et invite le Conseil à approuver le préavis et à adopter les articles modifiés tels que proposés.

M. Zumbach ouvre la discussion laquelle n'est pas sollicitée.

Il procède ensuite à la votation du **préavis 03/2017 lequel est accepté à l'unanimité.**

7) Election du Président du Conseil intercommunal pour 2017-2021

M. Bernard Wüthrich propose **M. Stéphane Baudat** de Treycovagnes.

Aucune autre présentation n'est annoncée. Il est procédé à son élection. **M. Stéphane Baudat est élu à l'unanimité.**

8) Election d'une commission permanente

Le **Vice-Président Didier Zumbach** communique qu'il désire nommer au sein de ce Conseil une commission permanente « ad'hoc », afin que celle-ci puisse traiter les préavis qui ne concernent ni la gestion, ni les finances, lesquels sont pris en charge par la commission de gestion.

Il ouvre la discussion concernant sa proposition.

M. Stéphane Baudat s'exprime en proposant que la commission de gestion continue à traiter les autres préavis, comme elle l'a fait jusqu'ici.

Madame Valérie Jaggi Wepf intervient également et se dit être en accord avec M. Zumbach. La nomination d'une commission permanente permettrait à d'autres personnes du Conseil de pouvoir s'investir.

Il est procédé au vote, lequel décide à une large majorité, d'opter pour la nomination d'une commission permanente.

Le Président demande ensuite de décider du nombre de commissaires à élire. Il propose une commission de 5 membres et 2 suppléants.

Aucune autre proposition n'étant annoncée, il soumet sa proposition à la votation laquelle est acceptée à une large majorité avec 2 abstentions.

Puis il est enregistré les candidats suivants :

Membres :

- Didier Zumbach, Orbe
- Jean-Pierre Beausire, Ependes
- Jean-Marc Tache, Cheseaux-Noréaz
- Blaise Nicole, Chamblon
- Eric Girardet, Suchy

Suppléants :

- Alain Bonnevaux, Treycovagnes
- Denis Roulier, Pomy

Il est procédé ensuite à l'élection de l'ensemble de la commission et des suppléants.

Tous sont élus par un vote unanime.

9) Divers et interventions individuelles

a) Le Président fait un rappel aux membres des commissions ; leur demandant que le retour des feuilles de décompte des heures se fasse avant fin novembre et soit retourné auprès de la secrétaire.

b) La date de la **prochaine assemblée du Conseil intercommunal** est fixée au **mardi 19 juin 2018**. La Commune de Champvent se portant candidate pour la recevoir.

c) **Commission de gestion** : celle-ci est agendée pour le **mardi 29 mai 2018 à Yverdon-les-Bains**.

M. Bernard Annen rappelle que M. Stéphane Baudat a été nommé Président du conseil et que celui-ci siégeait à la commission de gestion, il est donc nécessaire de le remplacer.

M. Patrick Grin de Pomy propose que **M. Bernard Annen**, qui est actuellement suppléant, devienne membre et qu'un nouveau suppléant soit désigné.

Mme **Eliane Piguet** de Method est présentée comme suppléante.

Il est ensuite procédé à l'élection des deux candidats, laquelle est unanime.

d) **M. Stéphane Baudat** tient à remercier le Conseil qui l'a élu Président puis convie l'assemblée à prendre part à la collation servie par la Commune de Treycovagnes.

Il est 20 h. 30 le Vice-Président lève la séance.

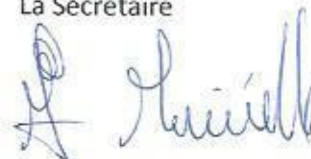
Le Vice-Président



Didier ZUMBACH



La Secrétaire



Malou MIEVILLE